

Décision n°2019/06/DG du 10 MAI 2019 portant nomination et cessation de fonction des membres du Haut Conseil du DPC et de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie.

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

Vu le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R.4021-13 et R.4021-19 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

Vu la décision n°2016/07/DG du 3 novembre 2016 modifiée, portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie ;

Vu la décision n°2016/09/DG du 4 novembre 2016 modifiée portant nomination des membres du Haut conseil du développement professionnel continu ;

Vu la charte éthique du DPC du 7 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de :

- Mme Vassila BRUNEL, membre du Haut conseil du développement professionnel continu ;
- Mme Sophie ROUZAUD, membre suppléante de la commission scientifique indépendante (CSI) des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie :

Article 2 : Est nommée membre de la CSI des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie, pour la durée du mandat restant à courir, Mme Florence COUTURE-JOUBERT, en tant que membre titulaire.

Article 3 : La Directrice du développement et de la qualité du développement professionnel continu est en charge, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le 10 MAI 2019

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice Générale